



unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA)



MEMBRE DU RÉSEAU DE L'ARC

Sommaire

Présentation _____	3
Projet d'hospitalisation _____	4
L'admission _____	6
La sécurité _____	7
L'intimité et la vie en commun _____	8
Les contacts avec l'extérieur _____	10
Les horaires _____	11
Les soins _____	13
Les activités et ateliers thérapeutiques _____	16
La pédopsychiatrie dans le Réseau de l'Arc _____	22
Coordonnées de nos partenaires ambulatoires de l'Arc jurassien _____	23
Plan d'accès _____	24



Présentation

Localisée à Moutier, l'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA) est une unité du Pôle santé mentale. Elle a pour but d'assurer des prestations stationnaires de psychiatrie de l'adolescent. Cette unité gérée par le Réseau de l'Arc accueille des patients des cantons de Berne et du Jura.

L'ÉQUIPE SE COMPOSE DE :

- 1 médecin-chef pédopsychiatre FMH
- 1 chef de clinique pédopsychiatre
- 1 médecin-assistant
- 1 psychologue
- 1 art-thérapeute
- 1 enseignant spécialisé
- 1 infirmier chef d'unité de soins (ICUS)
- une équipe soignante composée d'infirmiers et d'éducateurs
- 1 secrétaire

L'UHPA reçoit également des stagiaires en formation dans diverses professions de la santé, de l'enseignement et de l'éducation.

Chaque membre de l'équipe est tenu au respect du secret médical et de fonction.

Afin de ne pas alourdir le texte, nous avons fait le choix d'utiliser le masculin générique pour désigner les deux sexes.

Projet d'hospitalisation

L'UHPA accueille des jeunes âgés de 12 à 18 ans présentant des troubles psychiques ou une crise adolescente. Elle dispose de 7 lits d'hospitalisation.

L'hospitalisation est envisagée lorsqu'une prise en charge ambulatoire ne peut se poursuivre et que le trouble entrave le développement, l'intégration sociale, scolaire ou professionnelle ainsi que l'autonomisation de l'adolescent.

La proposition d'hospitalisation émane d'un service médical ou psychologique, ou de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

L'hospitalisation se fait si possible sur une base volontaire. La durée de celle-ci est discutée au cas par cas avec l'adolescent et son entourage.

L'UHPA accompagne l'adolescent et sa famille sur le besoin d'un suivi thérapeutique ambulatoire et s'engage à ce que celui-ci soit mis en place pour la sortie.



L'admission

Généralement, le processus d'admission à l'UHPA se déroule en **3 phases** :

1. **L'annonce** par un pédopsychiatre, un psychologue, un médecin généraliste, un pédiatre, l'APEA ou les services sociaux régionaux.
2. **La pré-admission** : première rencontre entre l'adolescent, ses parents ou représentants légaux, le médecin cadre et l'infirmier chef d'unité de soins.
3. **L'admission** proprement dite débute par un entretien d'admission. Le jeune bénéficie alors d'une prise en charge personnalisée assurée conjointement par un médecin référent ou un psychologue ainsi que par deux soignants référents.

Les admissions ont lieu **tous les jours ouvrables entre 9h00 et 17h00**.

La sécurité

L'équipe soignante veille au respect des règles de vie et de sécurité, indispensables à l'harmonie de la vie sur l'unité et pour préserver le cadre de soins.

Durant l'hospitalisation, il est interdit d'introduire des objets non conformes à la sécurité ou de consommer des toxiques, de l'alcool, des drogues et des médicaments. Seuls les médicaments prescrits par un médecin de l'UHPA sont autorisés.

Tout objet considéré par l'équipe soignante comme dangereux pour soi ou pour autrui (par exemple : allumettes, briquets, bougies, rasoirs, couteaux, lames, etc.) sera retiré par les soignants au moment de l'admission ou durant le séjour.

Les comportements agressifs ou violents à l'encontre des autres ou de soi-même sont interdits. Selon la gravité des faits, des mesures peuvent être prises.

La consommation de cigarettes se fait dans un endroit spécifiquement prévu à cet effet et en accord avec les parents ou représentants légaux. Il est à noter que seules les cigarettes traditionnelles (déjà conditionnées dans un emballage) sont autorisées. Tout autre moyen de consommer du tabac est interdit. L'UHPA peut accompagner l'adolescent à une consultation de tabacologie au sein de l'hôpital si ce dernier est motivé à arrêter.

Il est déconseillé d'apporter avec soi de trop grandes sommes d'argent, de même que des objets précieux ou fragiles.

L'intimité et la vie en commun

LA CHAMBRE

Celle-ci est un espace privé, réservé exclusivement à l'usage personnel. Aucun autre adolescent et personne de l'extérieur n'y a accès.

Il est possible de la personnaliser, notamment à l'aide de posters ou de photos.

La chambre devra être conservée dans un état satisfaisant d'ordre et de propreté.

Les soignants sont les garants du respect de cet espace et y interviennent pour préserver l'intimité et veiller à la sécurité ainsi qu'aux soins du jeune.

LES RELATIONS ENTRE L'ADOLESCENT ET L'ÉQUIPE SOIGNANTE

Le déroulement du projet thérapeutique nécessite que l'espace personnel de chacun (dans toute sa spécificité) soit protégé durant le temps d'hospitalisation.

Les comportements de flirt, les rapprochements physiques et les relations sexuelles ne sont pas autorisés. Le respect des règles habituelles de courtoisie, de décence et de discrétion est attendu de chacun.

L'usage des consoles de jeux, ordinateurs personnels, caméras, appareils photos personnels ou tout autre appareil leur étant assimilé n'est pas admis à l'UHPA, hormis dans un cadre pédagogique spécifique et accompagné.



Les contacts avec l'extérieur

Sauf en cas de situation particulière et à des fins d'évaluation, une période initiale de 3 jours est instaurée dès l'admission à l'UHPA. Durant cette période, tout contact direct avec l'extérieur est suspendu. Le lien reste toutefois établi entre les proches et l'unité.

Le premier week-end se déroule à l'UHPA. Les suivants, d'une durée de 24 heures maximum, sont planifiés entre les parents ou représentants légaux, le jeune et le thérapeute référent (médecin ou psychologue) et adaptés à chaque situation. Lors des week-ends passés à l'UHPA, les horaires peuvent être discutés au cas par cas.

Toutes les visites doivent être annoncées au moins 24 heures à l'avance. Deux visites à l'extérieur de l'unité par semaine d'une durée d'une heure sont possibles sur autorisation de l'équipe médicale.

Les horaires de visite en semaine sont les suivants : entre 17h00 et 19h00 (maximum 1 heure).

Les contacts téléphoniques sont régulés au moyen du téléphone portable personnel. L'usage du téléphone est limité à 30 minutes de communication par jour, le soir, après le repas.

Les éventuelles sorties, accompagnées ou non, sont définies par le thérapeute référent.

Les horaires

LES REPAS

Les repas sont collectifs et obligatoires. Ils se prennent jusqu'à 8h15 pour le petit déjeuner, à 12h00 pour le repas de midi et à 19h00 pour le repas du soir. Deux collations (en priorité fruits, yaourts, etc.) sont prévues dans la journée (à 10h00 et 16h00). Chaque repas de midi est suivi d'**une heure en chambre**, de 13h15 à 14h15, permettant à chacun de retrouver un moment de calme.

LES ACTIVITÉS ET ATELIERS THÉRAPEUTIQUES

En fonction de l'évolution personnelle et dès que le projet de soins le spécifie, une participation aux activités et ateliers thérapeutiques suivants est prévue :

- **L'école**, chaque matin, en semaine, de 8h30 à 12h00 ainsi que le lundi de 14h30 à 16h00. Une sortie collective est organisée par l'enseignant à la bibliothèque municipale de Moutier, chaque mercredi matin, de 10h00 à 11h00.
- **L'atelier d'expression**, en groupe 1h30 par semaine et en individuel 1h par semaine
- **L'atelier d'escalade**, un après-midi par semaine de 13h45 à 18h00
- **L'atelier de cirque**, un après-midi par semaine de 13h30 à 16h00
- **La confection du repas du vendredi soir** (repas thérapeutique)

L'ENTRETIEN DES CHAMBRES

Un après-midi de la semaine est consacré à la mise en ordre et au nettoyage des chambres.

LA TÉLÉVISION

La télévision est à disposition à partir de 17h00. Les programmes et les DVD sont choisis en accord avec les soignants.

LE COUCHER

A 21h00 chaque adolescent de moins de 14 ans se retire dans sa chambre, à 21h30 pour les plus âgés.



Les soins

ENTRETIENS INDIVIDUELS

Les entretiens de cadre avec le référent thérapeutique (médecin ou psychologue) et un soignant ont lieu du lundi au vendredi. Les entretiens individuels avec le psychologue se déroulent sans accompagnement.

ENTRETIENS DE FAMILLE

Des entretiens de famille, organisés et conduits par le thérapeute référent et un soignant, ont lieu régulièrement (1 x/semaine).

THÉRAPIE INDIVIDUELLE ET/OU DE GROUPE

- **Thérapie avec le cheval (TAC)**, indiquée dans certaines prises en soins (sur indication médicale)
- **Art-thérapie** ou atelier d'expression par les arts plastiques et visuels

CONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE

À l'arrivée dans l'unité, un médecin de l'équipe médicale effectuera un bilan de santé. Au besoin, il pourra faire appel au pédiatre de l'hôpital ou à un autre spécialiste en cours de séjour, la proximité de l'Hôpital de Moutier garantissant la sécurité médicale en cas d'urgence somatique.

MÉDICAMENTS

Si une médication est indiquée, elle est prescrite par le médecin, qui informe sur leurs effets, et est instaurée en accord avec l'adolescent, les parents ou représentants légaux ainsi que le thérapeute. Si le jeune est en situation de crise, une médication en urgence peut être administrée, puis les parents ou représentants légaux en sont informés dès que possible.

VIE DE GROUPE

Les moments en groupe représentent des temps institutionnels (propres à l'organisation interne de l'UHPA) et thérapeutiques, essentiels au bon déroulement des soins. Une fois par semaine, en début d'après-midi, a lieu une réunion de maison. Celle-ci regroupe les jeunes, le responsable médical, l'infirmier chef d'unité de soins et un soignant. Cette rencontre a pour objectif de débattre d'un certain nombre de sujets communs à la vie interne à l'UHPA et d'échanger autour d'une thématique.

Fin de l'hospitalisation

Une fois les objectifs du projet de soins réalisés, la décision de fin de séjour est prise lors d'un entretien réunissant adolescent, parents ou représentants légaux, thérapeute, médecin, référent ou chef de clinique et soignant. Les modalités de sortie sont discutées dans le cadre de cet entretien. La mise en place d'un suivi par un thérapeute à l'extérieur de l'unité ainsi qu'un retour progressif à l'école ou lieu d'apprentissage, par le biais d'essais scolaires, constituent des éléments incontournables de la prise en charge pour mener à terme le projet d'hospitalisation.





Les activités et ateliers thérapeutiques

ENSEIGNEMENT PERSONNALISÉ

L'enseignant spécialisé évalue la situation scolaire et répond aux besoins particuliers de chaque adolescent dans le but de le préparer à un retour dans l'environnement scolaire et professionnel approprié. Il propose entre autres un suivi individualisé, présente des stratégies d'apprentissage, favorise une reprise évolutive des connaissances, accompagne et soutient le jeune dans l'autonomie et lui redonne envie et plaisir aux activités scolaires.

REPAS THÉRAPEUTIQUE

Le repas thérapeutique permet à l'adolescent de :

- faire les achats de manière autonome
- respecter un budget et gérer son temps
- suivre une recette et mesurer les quantités
- apprécier les goûts et les saveurs de son plat
- se confronter au regard du groupe sur sa préparation culinaire



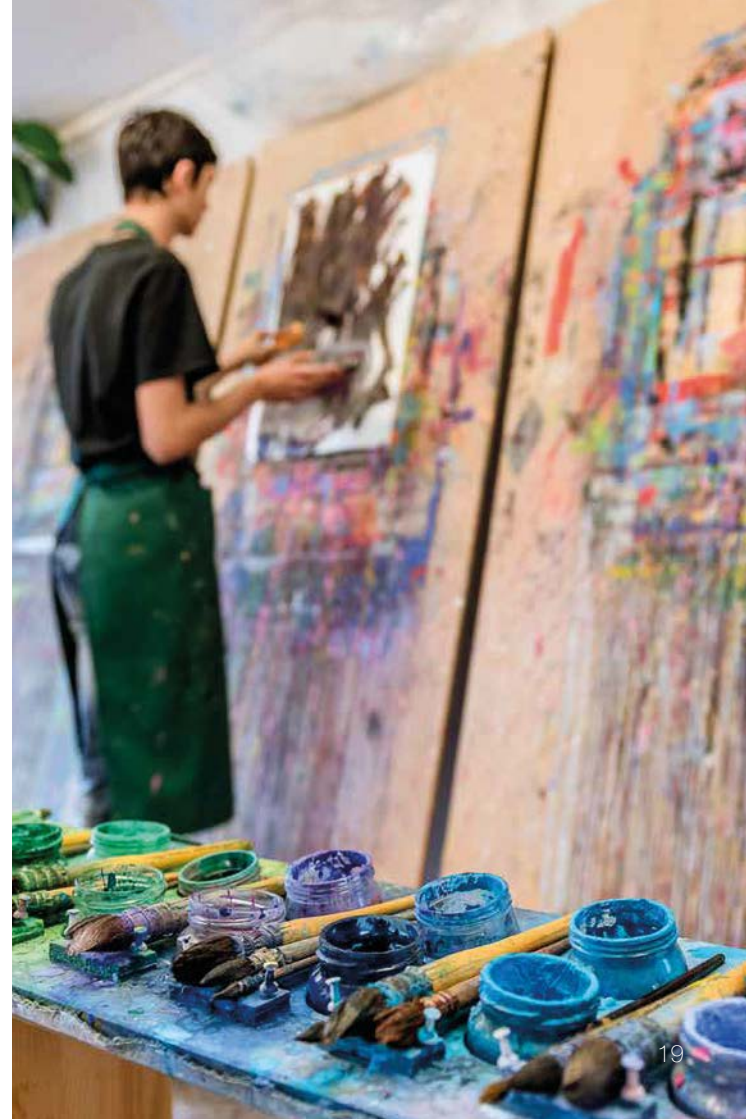


THÉRAPIE AVEC LE CHEVAL (TAC)

La thérapie avec le cheval offre un espace dans lequel le cheval est le médiateur vivant de la relation entre le jeune et le thérapeute. Grâce au cheval et à l'effet miroir qu'il procure, l'adolescent peut s'approcher de lui-même et de son fonctionnement, vivre de nouvelles expériences et être en lien avec lui-même, les autres et le monde.

ART-THÉRAPIE

L'art-thérapie repose sur l'utilisation de divers outils artistiques (peinture, modelage, collage, etc.). L'objectif est que l'adolescent puisse renouer un dialogue avec lui-même et autrui. L'imaginaire est sollicité et réactivé grâce à l'art. Le jeune s'autorise l'expression de ses émotions et souffrances, dans un but de mieux-être. Des ressources sont découvertes et l'adolescent est valorisé.





ESCALADE

Atelier de mouvement se déroulant en salle ou sur un site de grimpe extérieur, il est animé par un professionnel de l'escalade breveté, qui est accompagné d'un soignant. Il s'agit d'un espace thérapeutique dont le but est d'observer l'adolescent dans ses aptitudes physiques, ses prises de risque éventuelles, sa confiance en l'autre lorsqu'il est assuré par un jeune (avec toujours un adulte en deuxième ligne), mais aussi sa fiabilité lorsqu'il assure lui-même un autre jeune ou un adulte. C'est l'occasion d'évaluer et de travailler entre autres la motivation, la persévérance, l'écoute des consignes et la structuration.

CIRQUE

Atelier de mouvement se déroulant à l'extérieur de l'unité (Circosphère à Delémont), il est animé par un professionnel du cirque, accompagné d'un soignant. Cet espace est à but thérapeutique et non pas occupationnel, l'objectif étant notamment d'observer et de travailler les capacités de structuration du jeune, son écoute des consignes, sa coordination des mouvements, sa gestion des contacts corporels, des jeux d'équipe, de la persévérance ou de l'équilibre.



La pédopsychiatrie dans le Réseau de l'Arc

PÉDOPSYCHIATRIE HOSPITALIÈRE

Hôpital de Moutier

Unité d'hospitalisation psychiatrique
pour adolescents UHPA

- +41 32 494 53 00
- uhpa.info@reseaudelarc.net

PÉDOPSYCHIATRIE MÉDICALE AMBULATOIRE

Hôpital de Moutier

Centre ambulatoire de pédopsychiatrie

- +41 32 494 70 10
- pedopsychiatrie@reseaudelarc.net

SUIVI INFIRMIER AMBULATOIRE ET À DOMICILE

Infirmière de liaison & Equipe mobile

- +41 32 494 70 10
- pedopsychiatrie@reseaudelarc.net

Coordonnées de nos partenaires ambulatoires de l'Arc jurassien

SERVICES AMBULATOIRES DE PSYCHIATRIE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

CANTON DU JURA

Centre médico-psychologique pour enfants
et adolescents (CMPEA)

- Delémont: +41 32 420 51 80
- Porrentruy: +41 32 420 36 20

CANTON DE NEUCHÂTEL

Centre neuchâtelois de psychiatrie
enfance et adolescence (CNPea)

- Neuchâtel: +41 32 755 23 11
- La Chaux-de-Fonds: +41 32 755 23 51

CANTON DE BERNE

Clinique universitaire de pédopsychiatrie et
de psychothérapie pour enfants et adolescents (SPU)
Centre régional de compétence Biel/Bienne-Seeland

- Bienne: +41 32 328 66 99

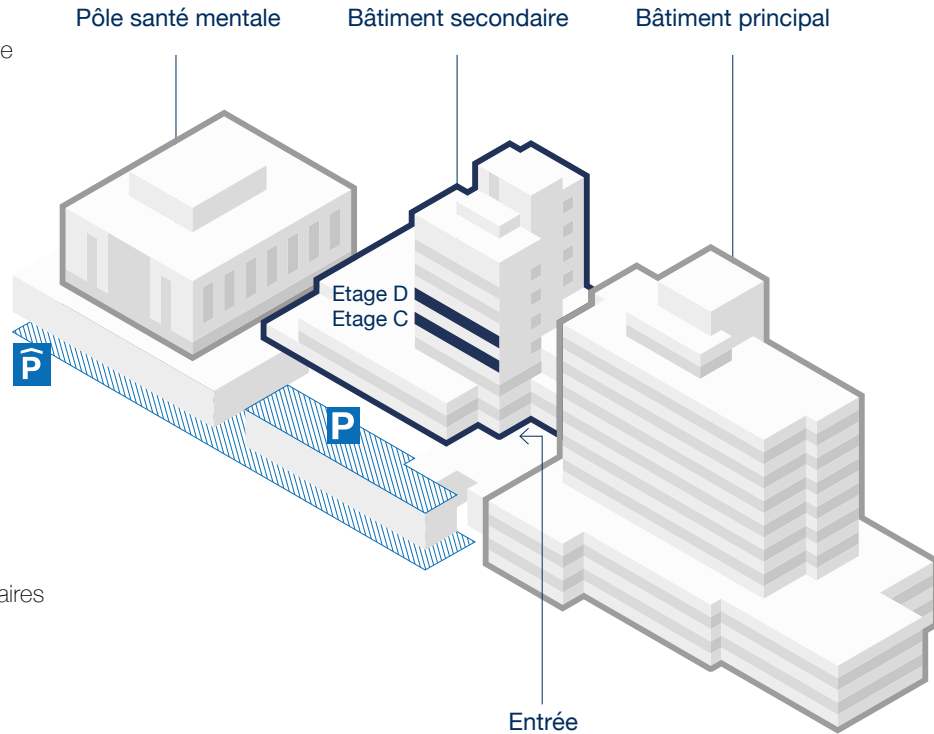
Service psychologique pour enfants
et adolescents (SPE)

- Bienne: +41 31 635 95 95
- Moutier: +41 31 636 16 16
- Tavannes: +41 31 636 16 86
- Saint-Imier: +41 31 636 16 96

Plan d'accès

ADRESSE ET CONTACT

Unité d'hospitalisation psychiatrique
pour adolescents (UHPA)
Pôle santé mentale
Hôpital de Moutier
Beausite 47
CH-2740 Moutier
Tél. : +41 32 494 53 00
uhpa.info@reseaudelarc.net



Etage D

Accueil et secrétariat
Prestations thérapeutiques et scolaires

Etage C

Lieu de vie
Bureau des soignants

Hôpital de Moutier · Pôle santé mentale · Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA) · Beausite 47 · CH-2740 Moutier
Tél. +41 32 494 53 00 · uhpa.info@reseaudelarc.net · www.reseaudelarc.net